

Rapport sur les consultations publiques relatives au programme pour les personnes ayant une incapacité

Introduction

En octobre 2019, le gouvernement du Manitoba a annoncé qu'il s'engageait à élaborer un nouveau programme d'aide au revenu pour les personnes ayant une incapacité grave et prolongée. Ce programme sera distinct du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. Le ministère des Familles a entamé des consultations auprès de la population manitobaine pour connaître ses opinions sur le fonctionnement du nouveau programme et les types d'aides qu'il devrait offrir.

Ces consultations ont eu lieu dans le cadre d'ateliers présentiels en novembre et en décembre 2019, et d'un questionnaire en ligne accessible de novembre 2019 à janvier 2020. Le ministère a reçu 560 réponses au questionnaire en ligne; 140 personnes ont assisté aux ateliers présentiels.

Nous souhaitons remercier la population manitobaine pour les commentaires fournis au cours de ces consultations publiques. Sa participation à la conception de ce nouveau programme aura un effet considérable sur la vie des personnes ayant une incapacité, leurs familles, leurs amis, et leurs fournisseurs de soins, et bien d'autres gens au Manitoba.

Le présent rapport résume la majeure partie des commentaires recueillis durant les consultations publiques. Ceux-ci seront utilisés dans la création des différentes mesures d'aide et de fonctionnement du nouveau programme d'aide au revenu et guideront les prochaines étapes de son élaboration.

Le rapport propose un survol des thèmes étudiés, une courte description du Programme d'aide à l'emploi et au revenu et des renseignements sur les idées et les réponses découlant des questions posées lors des consultations publiques.

Thèmes les plus fréquents

Au cours des consultations publiques, les Manitobains ont transmis une grande variété de commentaires provenant de nombreux points de vue différents. Des personnes ont fait partager leur vécu et celui de leurs familles et amis, ou encore leurs activités de défense des intérêts de personnes handicapées. Ces perspectives se rejoignent sur les thèmes centraux suivants :

- La grande majorité de la population manitobaine appuie la création d'un nouveau programme d'aide au revenu destiné aux personnes ayant une incapacité grave et prolongée.
- Le nouveau programme ne devrait pas seulement fournir une aide financière. Il devrait également comprendre du personnel compétent qui peut aider les bénéficiaires à trouver les programmes et services dont ils ont besoin.
- Le nouveau programme ne devrait pas s'accompagner d'attentes en matière d'emploi. Dans le cas des personnes en mesure de travailler et qui désirent le faire, des aides à l'emploi devraient être offertes pour les appuyer dans la recherche et l'obtention d'un travail rémunéré ou bénévole.
- En raison des expériences vécues et de capacités variées, y compris celles liées à un régime alimentaire, à la sécurité et à la mobilité, les personnes ayant une incapacité peuvent avoir des besoins particuliers en ce qui concerne, entre autres, la nourriture, le logement, les vêtements et le transport.
- Le nouveau programme devrait offrir des prestations financières supérieures aux montants que les personnes ayant une incapacité reçoivent actuellement du Programme d'aide à l'emploi et au revenu.
- Les personnes ayant une incapacité peuvent avoir besoin de services de santé ou de santé mentale additionnels. L'accès à ces services peut requérir une aide financière et une coordination des services et limiter la disponibilité des personnes pour le travail.
- Une incapacité grave peut empêcher une personne de subvenir financièrement à ses besoins ou à ceux de sa famille à l'aide de revenus d'emploi. Une incapacité grave peut également signifier qu'une personne a besoin d'aide dans les activités de la vie courante. Les Manitobains veulent que les évaluations d'admissibilité du nouveau programme tiennent compte à la fois de la capacité à occuper un emploi et de l'aide requise pour les activités quotidiennes.
- Le nouveau programme devrait être doté de lignes directrices et de processus clairs en matière d'admissibilité qui permettent l'admissibilité à long terme.

Programme d'aide à l'emploi et au revenu du Manitoba

Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu offre un soutien financier aux Manitobains qui ne disposent d'aucun autre moyen de subsistance pour eux-mêmes et leurs familles. Tous les bénéficiaires du Programme doivent assumer les mêmes responsabilités pour y participer, y compris une révision annuelle, la communication de tout changement à leur situation de logement et la mise à jour des renseignements financiers.

Tous les bénéficiaires du Programme doivent prouver leur besoin financier et se soumettre à des évaluations de leurs revenus et de leurs éléments d'actif. Leur admissibilité au volet des personnes handicapées pourrait également être évaluée.

À l'heure actuelle, les personnes qui font partie du volet pour personnes handicapées du Programme ont une déficience mentale ou physique qui durera vraisemblablement plus de 90 jours et les empêche de gagner un revenu suffisant pour satisfaire à leurs besoins de base ou à ceux de leurs familles. Il n'y a pas d'attentes relatives à l'emploi à l'endroit de ces personnes.

Les personnes qui présentent une demande pour le volet pour personnes handicapées doivent fournir des renseignements additionnels, notamment des renseignements et des attestations d'ordre médical et un rapport d'évaluation de déficience préparé par un professionnel de la santé. L'admissibilité est évaluée par la Division de l'aide à l'emploi et au revenu, en consultation avec des professionnels de la santé ou une équipe de soins de santé.

Les bénéficiaires du volet pour personnes handicapées reçoivent une prestation mensuelle de 105 \$ du Programme d'aide financière aux personnes handicapées, en plus de l'allocation pour les besoins de base. Ce montant est versé pour couvrir les dépenses additionnelles liées à une incapacité. Les personnes qui choisissent de mettre de l'argent de côté dans un compte en fiducie de l'Aide à l'emploi et au revenu ou un [régime enregistré d'épargne-invalidité \(REEI\)](#) bénéficient d'exemptions sur les éléments d'actif additionnelles.

Commentaires des Manitobains

Dans le cadre des consultations présentielles et en ligne, on posait aux participants une série de cinq questions qui visaient à générer des commentaires sur les bases du nouveau programme. Les participants recevaient également de l'information sur d'autres programmes d'aide au revenu destinés à des personnes ayant une incapacité. On leur demandait de prendre en considération ces programmes dans leurs commentaires sur l'orientation du nouveau programme.

Question 1 : Selon vous, devrait-il exister un programme d'aide au revenu au Manitoba?

a) Il est question depuis longtemps de mettre en place un programme destiné aux personnes ayant une incapacité qui soit distinct du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. Mais de quoi s'agirait-il et pourquoi en avons-nous besoin?

Une forte majorité de la population manitobaine (81 % des participants) appuie la création d'un nouveau programme d'aide au revenu destiné aux personnes ayant une incapacité grave et prolongée; 15 % des participants ont indiqué qu'ils étaient indécis et 4 % qu'ils étaient contre.

Les Manitobains ont présenté plusieurs raisons pour lesquelles l'actuel Programme d'aide à l'emploi et au revenu n'arrive pas à répondre aux besoins des personnes handicapées. Fondé sur des attentes à l'égard de l'emploi, le Programme fonctionne selon le principe que les bénéficiaires finiront par intégrer ou réintégrer le marché du travail, et n'auront plus besoin d'aide au revenu. Or, les Manitobains ont fait savoir qu'occuper un emploi n'est pas réaliste pour de nombreuses personnes qui présentent une incapacité.

Les exigences du Programme d'aide à l'emploi et au revenu relatives à la communication de renseignements et aux ressources financières, et ses vérifications continues de l'admissibilité créent des barrières pour les personnes ayant une incapacité grave et prolongée, en plus de contribuer à une perte de dignité et à une stigmatisation. Les Manitobains souhaitent que le nouveau programme reconnaisse que les incapacités permanentes n'évoluent pas et ne nécessitent pas une vérification continue de l'admissibilité.

Voici quelques commentaires :

« SVP, mettez sur pied ce programme! »

« Chaque être humain mérite de vivre dans la dignité. »

« Les personnes qui ont une incapacité permanente souffrent davantage des effets du stress, et parfois, les systèmes et les processus actuels peuvent les soumettre à une quantité considérable de stress. Les personnes handicapées ont souvent besoin d'une aide financière pour le transport, pour avoir un téléphone, ce qui n'est pas toujours facile à obtenir dans le système actuel. »

b) Que souhaiteriez-vous que ce programme vous offre ou offre à une personne que vous connaissez?

Les Manitobains aimeraient que ce programme tienne compte du fait qu'avoir une incapacité coûte cher et augmente la possibilité que les personnes se retrouvent dans la pauvreté. Ils souhaitent que ce programme fournisse aux personnes ayant une incapacité du financement et des aides pour les coûts particuliers et additionnels qui en découlent, dont :

- la nourriture;
- les vêtements;
- les services de téléphonie;
- le transport;
- les services d'aide personnelle et dans les activités du quotidien;
- le logement;
- la physiothérapie;
- l'ergothérapie;
- les programmes de santé mentale;
- le soutien psychologique;
- les produits sur ordonnance;
- le matériel et l'équipement médicaux.

Les Manitobains aimeraient que le programme soit offert par un personnel qui connaît bien le domaine, a de l'expérience de travail auprès de personnes ayant une incapacité ou qui en avait ou en a lui-même une. Les Manitobains qui présentent une incapacité ont raconté le manque de coordination des aides au sein et entre les systèmes qu'ils utilisent. Ils aimeraient voir le nouveau programme améliorer l'accès aux ressources et aux programmes gouvernementaux dont ils ont besoin et permettre de s'y retrouver plus facilement.

Les Manitobains ayant une incapacité souhaitent pouvoir contribuer à leurs ménages et à leurs communautés dans la dignité. Souvent, en l'absence d'une aide financière adéquate, ces personnes se sentent comme un fardeau financier pour leurs familles et leurs cercles de soutien. Plusieurs Manitobains ont affirmé qu'assurer un revenu minimum de base serait la façon d'appuyer les personnes handicapées la plus respectueuse de leur dignité, réduirait la pauvreté et améliorerait la santé de l'ensemble de la population manitobaine.

« En tant que personne handicapée, je désire seulement l'assurance qu'on ne réduira pas mon revenu. »

« J'aimerais beaucoup avoir la paix d'esprit de savoir que je contribue financièrement à mon ménage. Cela me ferait un souci de moins et je pourrais me concentrer sur ma santé. »

« Un programme distinct rend possibles la spécialisation des aides offertes et l'apport des praticiens pour pouvoir coordonner efficacement les aides. Le programme pourrait également être exempt de règles et de processus qui exigent que les gens "prouvent" »

constamment leur incapacité permanente et qu'ils satisfassent aux exigences du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. Cette approche offre la possibilité aux gens d'être jugés comme étant admissibles aux aides et de les recevoir dans un cadre accessible qui requiert un minimum de paperasse. »

Question 2 : Qui recevrait le soutien d'un programme d'aide au revenu pour les personnes ayant une incapacité grave et prolongée?

On a présenté les renseignements suivants sur les programmes de l'Alberta et de la Saskatchewan et sur le Régime de pensions du Canada (RPC) à tous les participants aux consultations.

L'Alberta et la Saskatchewan disposent d'un programme d'aide au revenu distinct, conçu pour les personnes ayant une incapacité grave et prolongée.

Programme de revenu de l'Alberta pour les personnes gravement handicapées : les clients admissibles présentent un « handicap grave », défini comme une déficience mentale ou physique limitant de manière substantielle la capacité à subvenir à ses besoins et susceptible de nuire à la personne de manière permanente en raison de l'absence de traitement pour améliorer sa situation. L'admissibilité est fondée sur l'employabilité.

Programme de revenu assuré pour personnes handicapées en Saskatchewan : les clients admissibles présentent une incapacité importante et permanente qui limite de manière substantielle leurs activités quotidiennes et exige le recours à un dispositif d'assistance, l'aide d'une autre personne ou d'un animal d'assistance ou une autre mesure d'adaptation. L'admissibilité est fondée sur la fonctionnalité, sans égard à l'employabilité.

De plus, le Programme de prestations d'invalidité du RPC soutient les Canadiens qui présentent une invalidité et qui ont suffisamment cotisé au régime : les personnes admissibles présentent une invalidité grave (qui les empêche d'occuper un emploi vraiment rémunérateur) et prolongée (long terme, durée indéfinie ou susceptible d'entraîner la mort).

a) Tout programme visant une population particulière doit comporter un ensemble de critères de qualification auxquels les demandeurs doivent répondre. Selon vous, quels critères d'admissibilité devraient encadrer un programme visant des personnes ayant une « incapacité grave et prolongée » ?

Tout au long des consultations, les Manitobains ont présenté les avantages d'avoir comme critères d'admissibilité du nouveau programme manitobain à la fois l'employabilité et la capacité de mener les activités quotidiennes.

Se servir du critère d'employabilité pour déterminer l'admissibilité créerait un nouveau programme pour des personnes qui ne peuvent pas assurer leur subsistance grâce aux

revenus provenant d'un emploi. Toutefois, même les personnes en faveur de cette approche ont souvent indiqué que le travail est important et que tous les Manitobains devraient jouir, dans la mesure de leur capacité à travailler, des avantages que confère un emploi.

La capacité de mener les activités quotidiennes était perçue par beaucoup de Manitobains comme un moyen de reconnaître une incapacité invisible ou intermittente. Les Manitobains ont fait savoir que les personnes ayant ce type d'incapacité pouvaient être capables d'exécuter certaines tâches d'un emploi, mais que les barrières généralisées auxquelles elles font face pour combler leurs besoins compliquent souvent de nombreux aspects de leur vie. Les participants ont indiqué que les troubles de santé mentale, les troubles de santé intermittents, comme la sclérose en plaques, et ceux qui s'inscrivent dans un spectre ou un ensemble de troubles, comme l'autisme ou les troubles causés par l'alcoolisation fœtale, peuvent être des incapacités invisibles qui nuisent au bien-être général de la personne, quelle que soit sa capacité à travailler.

« Je crois que l'employabilité et la fonctionnalité doivent toutes les deux être incluses dans la définition, puisque l'une dépend souvent de l'autre. Beaucoup de personnes handicapées peuvent contribuer à la société, ce qui enrichirait leur vie, mais elles pourraient ne pas pouvoir le faire de manière régulière. »

« À mon avis, les critères d'admissibilité devraient reposer sur la fonctionnalité (programme saskatchewanais) parce qu'il y a des gens qui paraissent en état de travailler, mais qui, en réalité, sont confrontés à de nombreuses difficultés qui peuvent avoir des conséquences importantes sur leur quotidien. De plus, beaucoup de gens ayant une incapacité souffrent également de problèmes de santé mentale qui compliquent encore plus leur vie. »

« J'aime le modèle albertain de programme d'aide au revenu. La raison pour laquelle les gens ayant une incapacité présentent une demande d'aide au revenu devrait être que leur incapacité les empêche de gagner suffisamment pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. »

b) Qu'est-ce qui détermine la gravité d'une incapacité? À quel moment devient-elle prolongée?

Les Manitobains souhaitent voir le nouveau programme offrir de l'aide au revenu aux personnes qui ne peuvent pas gagner un revenu stable en raison d'une incapacité. Bon nombre d'entre eux ont aussi indiqué que la capacité d'effectuer les tâches quotidiennes ne signifie pas nécessairement qu'une personne peut également gagner un revenu régulier. Les Manitobains ont fait savoir que les personnes admissibles à l'aide des Services d'intégration communautaire des personnes handicapées et du Programme de prestations d'invalidité du RPC ont une incapacité grave, mais qu'elles ne devraient pas former la seule catégorie de gens admissibles.

Les Manitobains croient que le programme doit inclure les incapacités qui nuisent au bien-être mental, physique ou intellectuel. Les Manitobains croient que le programme doit inclure les incapacités qui nuisent au bien-être mental, physique ou intellectuel.

Pour eux, ce n'est pas tant l'admissibilité déterminée à partir d'une liste définie de déficiences qui compte; ils préfèrent que l'admissibilité soit établie par des spécialistes en se basant sur l'employabilité, la capacité de mener des tâches et la durée de l'incapacité de la personne.

Les Manitobains considèrent qu'une incapacité prolongée est une incapacité qu'une personne aura toute sa vie, soit dès sa naissance, soit dès qu'elle est acquise, sans aucune possibilité d'amélioration. En général, si la durée est plus courte, 90 jours ou plus, elle n'était pas perçue comme l'indicateur d'une incapacité grave, quoique certains Manitobains envisageraient d'inclure des durées qui se situent dans cet intervalle.

Question 3 : Quels types d'aide à l'emploi, d'assistance sociale et d'exigences le nouveau programme devrait-il comprendre?

a) Quelle serait la meilleure façon pour ce nouveau programme de soutenir le droit des personnes à un emploi et leur désir de travailler?

Les Manitobains aimeraient que ce programme permette aux personnes d'avoir un emploi, mais ne l'exige pas. Bon nombre d'entre eux ont fait savoir que les personnes qui tirent des revenus d'un emploi ne devraient pas voir ces revenus, sous un certain plafond, modifier leur admissibilité financière au nouveau programme ou à ses prestations régulières. Ils croient que cette mesure aiderait les personnes à se prendre en charge sans craindre la réduction ou la perte de leurs prestations, tout en leur permettant de jouir des gratifications sociales et mentales générées par le travail.

Les Manitobains aimeraient que le nouveau programme permette aux personnes ayant une incapacité qui désirent obtenir un travail de recevoir de la formation et des services d'emploi adaptés à leurs besoins. Ils souhaitent voir les employeurs mieux connaître les avantages de recruter des personnes ayant une incapacité et sont en faveur de programmes de sensibilisation et de mesures incitatives qui ciblent les employeurs et créent des emplois pour les personnes handicapées.

« On ne devrait pas exiger des clients qu'ils cherchent du travail, mais plutôt leur offrir la possibilité d'accéder à des services d'emploi. Ces services pourraient les aider à trouver du travail à temps partiel ou bénévole qui peut améliorer leur qualité de vie et leur santé mentale. Il devrait aussi y avoir un plafond de revenus admissibles sous lequel les personnes ne voient pas une réduction du montant de leurs prestations. »

« Le programme devrait collaborer avec les employeurs afin de les encourager à recruter des personnes handicapées. Les milieux de travail devraient être inclusifs pour tout le monde. Il faudrait offrir des formations aux entreprises qui affichent une volonté de recruter des personnes handicapées et créer un type de subvention pour les organismes prêts à travailler avec ces personnes. »

b) Quel type d'assistance sociale le programme devrait-il fournir?

Les Manitobains souhaitent que le nouveau programme tienne compte des barrières sociales auxquelles font face les personnes ayant une incapacité qui vivent dans la communauté. Ces personnes sont confrontées à des difficultés particulières pour

participer à des activités sociales que d'autres Manitobains tiennent pour acquises. Certaines ont besoin d'appui et d'une importante planification pour assister à des activités sociales et bon nombre d'entre elles font face à des barrières considérables en matière de transport et de mobilité. Les Manitobains ont indiqué que les personnes ayant une incapacité devraient disposer des ressources financières et de l'assistance sociale nécessaires pour participer à des activités et tisser des liens au sein de leurs communautés.

Les Manitobains ont souvent fait savoir que s'il existe de nombreux programmes, fournisseurs et agences à l'échelle de la province qui offrent des services aux personnes handicapées, il peut être difficile de s'y retrouver. Ils conçoivent le nouveau programme comme une amélioration qui facilitera la navigation dans les systèmes d'aides et de services pour personnes ayant une incapacité. Pour les personnes qui ne sont pas encadrées par une agence communautaire ou de santé, les Manitobains souhaitent voir le personnel du nouveau programme jouer un rôle d'orientation pour veiller à ce qu'elles puissent accéder aux aides et aux services offerts.

« Je crois que les services devraient être en place dans le cas où les clients souhaiteraient participer à la vie de la collectivité, même si c'est à titre bénévole. Se sentir comme [faisant partie] de la société est important pour beaucoup de ces gens. »

« Les personnes ayant une incapacité se sentent souvent isolées et ont du mal à satisfaire leurs besoins sociaux. Elles bénéficieraient d'un endroit où elles peuvent établir des liens avec d'autres qui pourraient leur offrir de l'appui ou leur amitié. »

« L'isolement social est une réelle préoccupation dans le cas des personnes handicapées; la solitude a des effets sur la santé. La création de soutiens sociaux et l'aiguillage vers des aides existantes contribueraient à leur bien-être général. Les personnes pourraient choisir qu'on leur attribue un travailleur social, qui agirait comme un agent de liaison, pour recevoir de l'appui. »

Question 4 : Quel devrait être le mode de prestation du nouveau programme?

a) Quelle serait la meilleure avenue pour offrir ce service de façon à ce qu'il soit accessible et respectueux de la dignité des personnes?

Les Manitobains ont indiqué que le fait de séparer l'aide au revenu pour personnes ayant une incapacité des aides à l'emploi rendrait le nouveau programme plus accessible et respectueux de la dignité des personnes ayant une incapacité. Avoir un programme distinct d'aide au revenu tient compte du fait que ces personnes font face à des barrières particulières dans la participation au marché du travail et que, même si bon nombre d'entre elles chercheront et obtiendront un emploi, occuper un emploi permanent rémunéré adéquatement pourrait ne pas être possible. Les Manitobains ont souvent qualifié de « respectueux de la dignité des personnes » un programme qui fournirait une aide financière qui couvre le coût de la vie plus élevé qu'entraîne une incapacité et comporterait des exigences réduites en matière de rapport.

Les Manitobains souhaitent que le nouveau programme soit offert dans le respect de la [Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains](#). La Loi établit les normes d'accessibilité pour

l'offre de services à l'échelle provinciale. Ces normes portent sur des aspects qui vont des besoins en communication des clients à l'autorisation de dispositifs d'assistance et de mesures d'adaptation, en passant par la formation du personnel sur les mesures d'adaptation raisonnables.

Les Manitobains aimeraient une offre équitable de ce programme partout dans la province. Ils souhaitent que la conception du nouveau programme tienne compte des différences régionales quant aux services médicaux, aux aides en santé mentale et aux possibilités d'emploi, par exemple, des distances que les Manitobains des régions rurales doivent fréquemment parcourir pour obtenir les services dont ils ont besoin.

« Ça a du sens d'avoir un programme d'aide distinct du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. Ce dernier est conçu pour servir de dernier recours [aux gens qui ont la capacité de] travailler et d'obtenir un emploi qui leur permettra de se passer d'aide à l'emploi. Pour les personnes qui sont dans l'incapacité de travailler de manière permanente, le Programme d'aide à l'emploi et au revenu est l'unique recours. Cela signifie que ces gens ne recevront jamais plus que le strict minimum de ressources puisque le Programme fournit seulement un revenu de subsistance. Cette réalité a des effets négatifs sur le sentiment de dignité des gens, leur qualité de vie et leur santé. »

« Je vous prie de fournir un revenu de base raisonnable aux personnes ayant une incapacité physique ou mentale grave et prolongée qui ne peuvent pas même espérer travailler un jour, afin qu'elles puissent vivre dans la dignité. »

« Les clients en milieu rural ou éloigné rencontrent des difficultés encore plus nombreuses en raison du manque de services, des coûts de transport élevés et du nombre limité d'emplois. »

b) Les services devraient-ils être offerts dans les mêmes bureaux que le Programme d'aide à l'emploi et au revenu? Le rôle du nouveau programme devrait-il comprendre la gestion de cas ou se limiter à fournir des prestations financières?

Les Manitobains aimeraient que le nouveau programme comprenne la gestion de cas et fournisse des prestations financières. Comme il est mentionné plus haut, la plupart des Manitobains souhaitent que le nouveau programme soit offert par un personnel qui connaît bien le domaine, a de l'expérience de travail auprès de personnes ayant une incapacité ou qui en avait ou en a lui-même une. De nombreux Manitobains croient qu'on devrait offrir une gamme de services de gestion de cas afin de satisfaire aux besoins individuels des clients. Ces services seraient fournis par le travailleur social désigné du client le plus souvent possible.

La plupart des participants croient que les services ne devraient pas être fournis par le même personnel qui s'occupe du Programme d'aide à l'emploi et au revenu parce que le nouveau programme aura des exigences d'admissibilité et de fonctionnement différentes. Le nouveau programme ne devrait pas donner lieu à une duplication de services offerts par d'autres programmes gouvernementaux ou des fournisseurs de services externes.

Les Manitobains appuient généralement l'offre du programme par le ministère des Familles à des sites où l'on fournit également d'autres services liés à la santé, au bien-être et à l'assistance sociale. Bon nombre de participants ont indiqué qu'ils aimeraient voir une variété de modes de prestation des services, notamment en personne, en ligne et au téléphone.

« D'excellentes mesures ont été prises pour créer des bureaux communautaires; les clients peuvent obtenir des services dans leur quartier. Ils utilisent souvent plus d'un service dans le même bâtiment. Le personnel a établi et maintient des liens avec d'autres programmes (infirmières de la santé publique, services communautaires en santé mentale, services à l'enfant et à la famille, services de soins de santé primaires) dans le but d'offrir aux clients le meilleur service possible. »

« Le personnel de ce programme devrait posséder des connaissances et de l'expérience dans le domaine de l'invalidité. Du perfectionnement professionnel et de la formation devraient être régulièrement offerts. »

« Un mot sur la stabilité du personnel de soutien des participants : les participants ont beaucoup de mal à gérer le roulement de personnel et sont parfois oubliés lorsqu'il y a des changements de personnel. »

« Le dossier de beaucoup de clients actuels ayant une incapacité est confié au même travailleur social pour de longues périodes. Svp, ne pas sous-estimer l'importance de la relation qui se construit pour appuyer les personnes, les clients font part de leur grande difficulté à changer de travailleur social et à faire affaire avec une nouvelle personne. Maintenir cette constance et ces relations est très important. L'adoption d'une telle approche favorise les bonnes relations, la reddition de comptes, les progrès, et le client se sent respecté. Voir votre dossier attribué à une personne qui connaît vos antécédents, vos difficultés, vos forces et vos faiblesses est très important et on en perdrait tous les avantages si chaque fois qu'un client appelle, il parle à une différente personne. »

c) De quels types de services les personnes ayant une incapacité grave et prolongée ont-elles besoin?

Les Manitobains ont indiqué que les personnes ayant une incapacité grave et prolongée ont besoin de services ou d'aide financière pour obtenir des services liés à leurs activités quotidiennes, à la participation à des activités sociales et à leurs besoins de santé, de transport ou de communication. Si certains de ces services sont déjà offerts, les Manitobains croient que des lacunes existent en matière d'accès, de coordination et de disponibilité, ainsi que sur le plan du niveau de l'aide financière versée aux personnes ayant une incapacité. Parmi les difficultés rencontrées au sein du système actuel et fréquemment mentionnées, on compte l'accès au transport, aux services de santé physique et mentale, aux prescriptions, ainsi qu'aux services et aux fournitures médicaux.

Les Manitobains ont souvent souligné l'importance de la Section des services de soutien aux personnes malades ou handicapées du ministère des Familles et la

nécessité de continuer à offrir ses services aux clients du nouveau programme. À l'heure actuelle, les bénéficiaires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu peuvent demander à des professionnels de la santé de soumettre en leur nom des demandes de fournitures et d'équipement médicaux pour des besoins liés à leur incapacité. La Section des services de soutien aux personnes malades ou handicapées établit l'admissibilité des demandes selon les politiques de chaque programme et les lois en vigueur, et s'occupe de l'achat et de la livraison des produits directement à la personne ayant une incapacité. Les Manitobains croient que ces services garantissent l'accessibilité aux personnes ayant une incapacité grave et prolongée, en plus de faire en sorte qu'elles n'aient pas à assumer les coûts additionnels générés par une incapacité.

« Un programme distinct rend possibles la spécialisation des aides offertes et l'apport des praticiens pour pouvoir coordonner efficacement les aides. Le programme pourrait également être exempt de règles et de processus qui exigent que les gens "prouvent" constamment leur incapacité permanente et qu'ils satisfassent aux exigences du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. Cette approche offre la possibilité aux gens d'être jugés comme étant admissibles aux aides et de les recevoir dans un cadre accessible qui requiert un minimum de paperasse. Puisque, seul, l'argent ne peut pas assurer un accès équitable, l'ajout d'aides non financières est vital. Ces aides devraient inclure des choses comme les soins de santé, mais aussi de l'appui pour naviguer dans le système étant donné que, selon la nature de l'incapacité, les personnes pourraient avoir du mal à le faire seules. »

« Je ne voudrais pas voir disparaître un seul service durant la transition. Les prestations financières et celles de soins de santé doivent être maintenues et il faut fournir du financement pour le transport pour garantir l'accès à la collectivité! »

« Je pense que les secteurs du logement, de la santé et des services à l'enfant et à la famille doivent entretenir des liens étroits avec ce type de programme pour pouvoir mener des efforts coordonnés pour aider cette population et pour prévenir les dédoublements et les failles. »

Question 5 : D'autres mesures d'aide ou de fonctionnement n'ayant pas été évoquées pourraient-elles figurer dans un programme d'aide au revenu pour les personnes ayant une incapacité grave et prolongée? Avez-vous d'autres commentaires?

Les Manitobains aimeraient également que le nouveau programme examine :

- le rôle des employeurs dans l'offre d'emplois appropriés aux personnes ayant une incapacité;
- les mécanismes d'admission et de sortie du nouveau programme;
- le traitement de l'admissibilité, des prestations et des régimes d'épargne pour les personnes en union de fait ou dans un autre type de relation à long terme;

- le financement disponible pour la formation et l'éducation;
- l'inclusion de déficiences intermittentes permanentes, comme la sclérose en plaques ou les troubles mentaux graves.

Étapes suivantes

Le ministère des Familles centrera à présent ses efforts sur la conception des principaux aspects du nouveau programme, guidé par les commentaires de la population manitobaine. Il offrira à la population des mises à jour et d'autres possibilités de présenter des commentaires sur les mesures d'aide et de fonctionnement du programme. Si vous souhaitez transmettre vos coordonnées pour participer à de futures consultations publiques ou présenter vos commentaires sur la conception du nouveau programme, veuillez envoyer un courriel à EIA@gov.mb.ca.

À tous les Manitobains qui ont pris part au processus, merci d'avoir fait partager votre savoir, vos expériences et vos recommandations dans le but d'éclairer notre travail.

Le ministère travaillera à la conception du nouveau programme tout au long de 2020 et communiquera avec la population manitobaine pour guider des aspects de ce processus.

Des questions?

Pour plus de renseignements sur le rapport et le processus de consultation publique, veuillez communiquer avec :

Programmes d'aide à l'emploi et au revenu
Division de la prestation de services dans les communautés
114, rue Garry, bureau 300, Winnipeg (Manitoba) R3C 4V4
Télec. : 204 948-4678
Tél. (sans frais) : 1 888 827-9947
www.gov.mb.ca/fs/eia/index.fr.html

Ce document est disponible en d'autres formats, sur demande.